



Concours - rallye : A la découverte des parcs mulhousiens.

Une activité en extérieur amusante qui plait à toute la famille

et permet de découvrir ta ville autrement !



1. **Le Parc Alfred Wallach** : Comment appelle-t-on ce type de jardin ?

Réponse :

2. **Le Square du réservoir** : Quel gratte-ciel peut-on observer depuis la terrasse du square ?

Prends-le en photo !

3. **Le Parc du Belvédère** : A ton avis, la Tour du Belvédère mesure :

- 111 mètres
- 222 mètres
- 333 mètres

Coche la bonne réponse !

4. **Le Parc du Tivoli** : Le savais-tu ? Le ginkgo est de plus en plus utilisé au sein des villes pour sa grande résistance à la pollution urbaine.

Trouve-le et prends-le en photo !

5. **Le Square de la Bourse** : Entouré de colonnades, ce square est d'une superficie de 4677 m². On y trouve un platane âgé d'environ 175 ans.

Prends-le en photo !

6. **Le Parc Salvator** : On peut y admirer quelques remarquables variétés d'arbres (Tuliper de Virginie, Sophora du Japon, Libocèdre de Californie) que les industriels mulhousiens du 19^{ème} siècle rapportaient de leur voyage d'affaire. On y trouve également un auditorium.

Sais-tu quelle est sa fonction ? Réponse :

7. **Le Parc de la Voie Sud** : Le parc accueille une piste cyclable, empruntant le chemin de halage le long du canal. Longue de 2,5 km, elle relie Brunstatt à Riedisheim en traversant Mulhouse. Elle représente un tronçon de **l'Eurovéloroute**, un grand projet d'itinéraire cyclable qui permettra à terme de relier une grande ville française et une capitale européenne.

Sais-tu lesquelles ? Réponse : et

8. **Le Bassin de la Filature** : De nombreuses statues jalonnent la Ville de Mulhouse. Un animal Hector veille sur les berges du Nouveau Bassin.

Trouve-le et prends-le en photo !

9. **Le Parc Lefebvre** : Comment se nomme le char présent dans le Parc ? Un moment fort de la Libération de Mulhouse le 21 novembre 1944.

Réponse :

10. Le square Edmond Cahen : L'aménagement du Parc a été inspiré par l'Univers de :

- Robin des Bois
- Alice au Pays des Merveilles
- Les voyages de Gulliver

Coche la bonne réponse !

11. Le Jardin des Senteurs : Pour visiter ce petit jardin, tu peux te guider en utilisant deux sens :

- Le T.....
- L'O.....

12. Le Parc Steinbach : Le parc Steinbach tient son nom de la famille Steinbach, une famille mulhousienne qui habitait à proximité. Sais-tu en quoi cette maison a été transformée ?

Réponse :

13. Le Parc Jaquet : De quel siècle date ce ravissant jardin à l'anglaise ?

Réponse :

14. La Maison des Berges de l'III : Cette maison appartenait à Robert Muller (dit Roby) : sais-tu quel métier il exerçait ?

Réponse :

15. Le Parc Braun : Cet espace verdoyant appartenait au XIXème siècle aux établissements Braun. A ton avis quelle était leur activité ?

Réponse :

16. Mulhouse, label 4 fleurs : Mulhouse a obtenu, en 2019, le label de « 4 fleurs»



Tu peux y contribuer en végétalisant ta rue. Comment ? Va sur le site de la Ville pour plus de détails via [le lien en ligne](#).

Modalités de participation au concours

1. Conditions d'inscription :

- Habiter Mulhouse
- Etre âgé de 4 à 18 ans
- Un seul dessin par enfant

2. Modalités d'inscription :

Les résultats de ton rallye peuvent être :

- Soit envoyés par mail : "espacefamille@mulhouse.fr"
- Soit déposés dans la boîte aux lettres du service Familles et parentalité au 41 avenue Kennedy à Mulhouse

Merci d'indiquer avec vos réponses : nom, prénom et âge de l'enfant ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sur laquelle vous souhaitez être prévenu en cas de victoire.

La date limite de réception des réponses aux questions est fixée au Jeudi 16 juillet à 18h00.

Les 10 premières familles seront récompensées et les lauréats seront informés par téléphone ou par mail à partir de lundi 20 juillet.

Les lots :

4 premiers prix : 4 places de cinéma au Kinépolis par famille

6 prix suivants : jeux et bandes dessinées à choisir chez un commerçant mulhousien.

Attention ! Lors du retrait du cadeau il vous sera demandé votre bon cadeau (qui vous sera envoyé par e-mail ou par courrier) ainsi qu'un justificatif de domicile.